



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de Chavaroux, convoqué le 20/11/2025 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BELDA José.

Présents : José BELDA, Philippe SCHAAL, Cécile MERROUCHE, Isabelle RAYMOND, Noël MESTRE, Pierre Henri MESTRE, Franck SABATIER, Sylvette VOISSIERE

Absents excusés : Christine GUILLON-COTTARD donne pouvoir à Isabelle RAYMOND, Christelle REVIRON donne pouvoir à Sylvette VOISSIERE

Absent : Franck PAPARIC

Secrétaire de séance : Isabelle RAYMOND

La séance débute à 20h30

1° Délibération pour la nouvelle convention relative au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols destinés à actualiser le cadre partenarial entre la commune et le service instructeur mutualisé

Le Conseil Municipal doit adopter une délibération concernant la convention relative au service commun d'instruction du droit des sols, porté par RLV.

Ces modifications portent sur :

- L'harmonisation des systèmes de facturation des services communs de RLV
- Intégrer les nouveaux coefficients de pondération appliqués pour chaque acte d'urbanisme à savoir :
 - ✓ Permis de construire : pondération 1 sans changement
 - ✓ Déclaration préalable pondération de 0.7 à 0.8
 - ✓ Déclaration modificative pondération de 0.3 à 0.7

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de cette nouvelle convention avec le service ADS.

2° Délibération pour le renouvellement de la convention concernant la garde des animaux capturés dans le cadre de la fourrière SPA

La convention triennale avec la SPA pour la gestion de la fourrière animale doit être renouvelée. Elle comporte une légère revalorisation du tarif par habitant, qui passe de 0,639 € en 2023 à 0,684 € pour 2026.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour 3 ans.

3° Délibération pour la préemption avec la SAFER des parcelles AB 51 et 52 situées route des Martres d'Artière.

Ces deux parcelles, situées en zone agricole protégée, sont mises en vente par leur propriétaire. La commune souhaite exercer son droit de préemption sur les terrains AB 51 et AB52, afin d'assurer la continuité du projet écoresponsable engagé sur ce secteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette démarche et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la préemption.

4° Délibération pour l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 07 octobre 2025.

Ce rapport doit être approuvé selon la majorité qualifiée : les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou bien la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

La CLECT doit analyser précisément la charge financière liée au transfert de compétence par une commune. Le coût net de l'ensemble des charges transférées peut ensuite être déduit de l'attribution de compensation versée par RLV à la commune concernée.

En décembre 2024, le Conseil Communautaire a délibéré pour reconnaître la piscine Maurice Ravel de Châtel-Guyon et la piste de BMX de Mozac comme équipements sportifs d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2025.

La CLECT a donc été chargée d'évaluer le coût des charges transférées. Les dépenses de fonctionnement étant difficilement comparables d'une année à l'autre, elles sont calculées sur une période de cinq ans.

Au vu du rapport présenté par la CLECT, les communes membres doivent à présent délibérer pour l'approuver ou le refuser.

Le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

5° Compte-rendu des commissions et syndicats

- **Commission du SIAREC**

Révision des prix

Présentation du projet de la nouvelle station d'épuration

- **Commission sport**

Bilan centre Aquatique Béatrice HESS à Riom et de la Piscine Ravel à Chatel Guyon

Rentrée scolaire 2025/2026 : service commun -interventions dans les écoles

primaires en éducation physique, renouvellement de la convention, avec 15 communes adhérentes

Projets à venir BP2026 investissements : la grille de départ du BMX et le remplacement de la surface de jeux des 4 courts du centre de tennis couvert en GreenSet.

6° Points divers

- Participation citoyenne : rappel du fonctionnement suite à la réunion du 12/11/2025

La commune de Chavaroux a organisé, le 12 novembre, une réunion d'information concernant le dispositif de Participation citoyenne, en présence de la gendarmerie d'Ennezat.

Ce dispositif vise à renforcer la vigilance collective et à faciliter la transmission d'informations utiles à la sécurité du village.

- ✓ Des référents au service des habitants

Trois habitants ont été désignés comme référents pour assurer le lien entre la population, la Mairie et la Gendarmerie. Ils centralisent les signalements provenant de leur secteur.

Secteur haut : Franck SABATIER rue du Château d'eau, 0664698425, francksabatier63@outlook.fr

Village : Laurent COURTINEL Rue des Ecoles, 0607401107, laurent.courtinel@gmail.com

Secteur Mairie : Alex REVIRON Rue de la Mairie, 0603301888, c.reviron63@hotmail.fr

- ✓ Votre rôle

Les habitants sont invités à signaler tout élément inhabituel :

- Comportement suspect,
- Véhicule semblant faire du repérage,
- Présence d'individus au comportement anormal.

Il est utile de relever :

- Plaque d'immatriculation,
- Description du véhicule,
- Description des personnes.

- ✓ Transmission des informations

Les informations doivent être transmises au référent de votre quartier.

La Mairie se charge ensuite de les communiquer à la gendarmerie d'Ennezat, qui peut les analyser et les recouper avec d'autres faits observés dans les communes voisines.

- ✓ Un dispositif collectif et préventif

La Participation citoyenne renforce la sécurité de tous. Merci à chacun de rester attentif et de contribuer, par ses signalements, à la tranquillité de la commune.

Séance levée à 21h30

Prochain conseil le 22 janvier 2026